

Tableau modèle annexé à la circulaire du 7 février 1896.

INDICATION DES CORPS	INDICATION des emplois.	SOLDE D'EUROPE ou de parité.	DATE du premier règlement d'organisation.	DATE des actes organiques ultérieurs.	INDICATION du budget supportant la dépense.
PERSONNEL RÉMUNÉRÉ PAR LE BUDGET COLONIAL					
1^{re} CATÉGORIE. —					
1^o Organisé par décret.					
2^o Organisé par arrêté.					

VIVES PF ARCHIVES
 ARCHIVES PF
 PF ARCH.